|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|   | **COMPTE-RENDU-REUNION DIRECTEURS** **Mercredi 02 septembre 2020 à l’Inspection****CIRCONSCRIPTION DE TOURNUS** | **INSPECTION EDUCATION NATIONALE**  |

**INTRODUCTION - MOT DE RENTREE**

* Dynamisme, envie, après une grande fatigue partagée. Constat d’une rentrée qui s’est déroulée dans le calme et de manière sereine.
* Grand merci pour le grand investissement de l’ensemble des équipes, le don de soi, la réactivité et capacité d’adaptation de cahcun :
* Continuité pédagogique réussie dans des conditions extrêmes. Enquête de la DEPP

- 80% des parents considèrent que les activités proposées à leur enfant pendant la période de
confinement de mars à mai étaient profitables. 60% déclarent comme des points positifs pour
leur enfant l’acquisition de nouvelles méthodes d’apprentissage.
- 70% des professeurs se déclarent globalement satisfaits de la façon dont leurs élèves ont
appris. Ils soulignent les progrès des élèves en termes d’autonomie et de maîtrise des outils
numériques.

* Bienvenue aux nouveaux arrivants :

- Equipe de circonscription

- Directeurs avec notamment Mme Houviez, directrice à Simandre (non citée dans le diaporama)

**I LES MISSIONS DES BRIGADES DE REMPLACEMENT**

Les remplaçants assurent la continuité du service public, ce sont des enseignants polyvalents

Présence dans l’école de rattachement : merci de les accueillir dans vos classes en aide aux élèves en difficulté, notamment

Pour une prise en charge de la classe efficace et rapide : merci de compléter la **fiche de liaison du remplaçant** à placer dans chaque cahier d’appel.

Défraiement : les indemnités de déplacement ne peuvent être versées tant que l’enseignant absent n’a pas fourni son justificatif. Pour le respect des missions de chacun merci de le transmettre au secrétariat dans les délais réglementaires.

Masques : ils sont mis à disposition dans l’école de rattachement

**II ORGANISATION DU SECRETARIAT**

1. **Absence des enseignants** : Prévenir le secrétariat par mail, ou appel téléphonique.

Attention : le répondeur téléphonique est désactivé. Lorsque la secrétaire est en ligne, la sonnerie n’indique pas que le poste est occupé… Il convient de renouveler l’appel ou d’envoyer un mail.

1. **Modalités de communication**

S’adresser au secrétariat pour tout ce qui relève des remplacements et des documents administratifs : 0711708w@ac-dijon.fr à ne pas confondre avec le mail de Mme L’inspectrice : ien.tournus@ac-dijon.fr

1. **Fiches écoles :** merci d’indiquer d’ores et déjà le nom de la personne qui sera nommée responsable du RPI afin de retourner votre fiche école à Alexis Gudefin dans les meilleurs délais. Ces fiches constituent un outil de travail précieux pour l’équipe de circonscription, mais aussi pour les remplaçants et les membres du RASED.

**III - LA FUSION DES CONSEILS D'ECOLE**

Au niveau des RPI, les conseils d'école peuvent décider de se regrouper en un seul conseil pour la durée de l'année scolaire, après délibération prise à la majorité des membres de chaque conseil (sauf opposition de l'IA-DASEN).

Tous les membres des conseils des écoles d'origine sont membres du conseil d'école ainsi constitué qui est présidé par l'un des directeurs d'école désigné par le DASEN.

Un document départemental permet désormais d'adresser le projet de fusion à l'IEN de circonscription pour avis et transmission à l'IA-DASEN pour validation.

Réunions de directeurs : à l’avenir, pour faciliter la communication, Mme l’Inspectrice n’invitera plus que les directeurs d’école et les personnels responsables de RPI.

**IV AMENAGEMENT DE L’EMPLOI DU TEMPS EN MATERNELLE**

L’aménagement de l’emploi du temps pour les élèves de PS sur les après-midis est reconduit.

Une prochaine note de service vous adressera le formulaire actualisé à compléter par les parents.

**V LES PRIROTES NATIONALES**

A- **L’ECOLE POUR TOUS**

Nous sommes tous réuni, tous à l’école : tous les élèves tous les maitres, la base c’est présence dans la classe, on retrouve un format compatible avec ce qu’est l’école, c’est un lieu, un climat des relations humaines.

Tous réunis : cela signifie que les pers vulnérables sont ou à l’école ou en arrêt de travail, il n’y a plus de travail à distance

S’ils sont à l’école, les personnels vulnérables sont légitimes pour demander des masques chirurgicaux de type 2 qui vont nous être livrés.

Pour les autres personnels : il est nécessaire de présenter un arrêt de travail .

**B - ECOLE INCLUSIVE**

Les élèves en situation de handicap sont prioritaires : tout doit fonctionner. Il y a une augmentation très forte du nombre d’AESH, on est encore en phase de recrutement. L’école inclusive est un sujet de réflexion sensible qu’il faudra prendre avec toutes les précautions d’usage.

**C - LES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX**

C’est une rentrée inédite, la crise a provoqué pour certains une rupture d’école, tout doit être fait pour accompagner les enseignants et les élèves, les équipes doivent se mobiliser sur la prise en compte des besoins des élèves, les évaluer et qu’ils y travaillent, surtout sur la 1re période, ce n’est pas pour autant que l’on ne va faire que des maths et du français mais focale sur les Fondamentaux et différentiation péda.

**-> certains élèves n’ont pas retrouvé le chemin de l’école et sont restés dans une relation d’apprentissage à distance.** Plus inquiétant encore, certains ont disparu des radars dès le mois de mars et n’ont pas bénéficié de la continuité pédagogique à distance.

**-> Il convient d’exercer une** **vigilance renforcée quant à l’absentéisme des élèves mais aussi aux signes de décrochage et aux troubles divers**
Nous aurons une plus grande **hétérogénéité** du niveau des élèves à l’entrée dans les classes,
 Leur **aptitude à soutenir l’attention** et à rester concentré est plus fragile,
 Les risques de **décrochage**s sont plus nombreux,

VI LE PROTOCOLE SANITAIRE

Lors de sa parution en juillet, ce protocole a été qualifié d’allégé. Il l’est effectivement par rapport aux mesures qui prévalaient avant LES congés. Il correspond toutefois au niveau effectif de circulation du virus dans la grande majorité des départements.

Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos même si la distanciation est respectée. En extérieur, l’appréciation est laissée aux directeurs en fonction de l’espace

Protocole ARS pour les cas contact COVID 19

Cas 1 : l’enseignant vit avec une personne positive dans son foyer : il reste en quatorzaine, 7 jours après le 1er contact, il réalise un test, si celui-ci est positif, la personne reste chez elle et effectue un autre test 7 jours après, si le test est positif : la personne reste chez elle, s’il est négatif elle reprend le travail.

Cas 2 : l’enseignant est en contact avec un cas covid qui ne vit pas dans son foyer :

-> l’enseignant est mis en « quarantaine raccourcie » : il ne revient pas sur son lieu de travail, mais au bout de 7 jours, il doit réaliser un test, si celui-ci est négatif, il peut reprendre le travail